

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_001 | Système pénal. Moyen-âge, XVIe siècle.CollectionBoite_001-11-chem | XVIe ItemPierre Ayrault. Ordre, formalité et instruction judiciaire dont les anciens grecs et romains ont usé ès actions publiques | Pourquoi l'ordce \[l'ordonance\] a ordonné le secret de l'instruction?](#)

Pierre Ayrault. Ordre, formalité et instruction judiciaire dont les anciens grecs et romains ont usé ès actions publiques | Pourquoi l'ordce [l'ordonance] a ordonné le secret de l'instruction?

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb001_f0209

SourceBoite_001-11-chem | XVIe

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Ayrault, Pierre](#)

Références bibliographiques[Ayrault, Ordre, formalité et instruction judiciaire dont les anciens grecs et romains ont usé ès actions publiques](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb30042974g>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Ayrault, Pierre (1536 -- 1536)

TITRE L'Ordre, formalité et instruction judiciaire, dont les
anciens Grecs et Romains ont usé ès accusations
publiques... avec le quatrième livre... où il est parlé du
cadaver, par Pierre Ayrault... Édition seconde

LIEU DE PUBLICATION Paris

DATE 1598

EDITEUR Paris : L. Sonnius , 1598

Pourquoi l'ord^e a ordonné le secret de l'impression

- Peut-être pour " peur des tumultes, des crises et accidents que l'ord^e ordinaire est un peuple ? La peur que il y ait des désordres, que les lois soient violées et impuissantes contre les méfaits, voire les crimes ? "

Mais l'ordonnance ne devrait pas tenir compte de ce que " on dit communément. En vérité, le ministre a^s le ministère et il doit respecter. "

- on a tenu par le président qui n'est ni un prince ni le maître de la nation. Il espère empêcher le malin et les autres de le contredire.

mais il est facile de se fier à la convention et au droit de médiation impériale



III. chap 79

